

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2193 :

Attribution de subvention à l'association PANTHERES CLUB pour l'année 2026

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture
94-219740164-20251217-43-2193-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

1
David LORION

Affaire n°43/2193 : Attribution de subvention à l'association PANTHERES CLUB pour l'année 2026.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que les structures associatives d'animation et de loisirs régies par la Loi 1901 œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise dans le domaine culturel.

L'association PANTHERES CLUB a pour objectif la pratique de l'éducation physique des sports et l'extension des relations culturelles

Au titre de l'année 2026, l'association sollicite une aide financière de 50 000 € pour organiser un village chinois afin de célébrer la « **Fête des Lanternes** » **le dimanche 1^{er} mars 2026** dans les jardins de la plage - front de mer de Saint-Pierre, dans le but de sensibiliser le public à la culture chinoise.

Au programme : un village chinois avec des animations musicales, des spectacles de danses, des arts martiaux avec la venue d'un groupe d'artistes de chine, des démonstrations de calligraphie, des initiations au mahjong, des dégustations culinaires, ... en direction d'un large public.

La Commune de Saint-Pierre propose un soutien financier à l'association PANTHERES CLUB à hauteur de **50 000 €** pour la réalisation de cet événement.

Le financement de cette action sera imputé sur la **ligne budgétaire 2026 des affaires culturelles - Subventions aux associations**.

CONSIDERANT :

- L'importance du tissu associatif s'inscrivant dans la politique artistique, de l'animation et des loisirs dans un contexte économique fragile ;
- La demande d'aide financière présentée par l'association au titre de **l'exercice budgétaire 2026** ;
- Le souhait de la Commune de Saint-Pierre d'apporter son soutien à la mise en œuvre des actions qui concourent à l'intérêt public.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'association PANTHERES CLUB ;
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la Commune de Saint-Pierre et l'association PANTHERES CLUB ;
- **DE L'AUTORISER** lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2193-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025